PREMIÈRE ANNÉE. N° 1. Prix du Numéro : DIX centimes 28 Décembre 1899.

L'ARDÈCHE PARISIENNE

Organe mensuel de la Société Amicale des Ardéchois à Paris

RÉCLAMES : 0 fr. 50 la Ligne. | SIÈGE SOCIAL : 217, BOULEVARD SAINT-GERMAIN PARIS | ANNONCES : 0 fr. 25 la Ligne.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

Bonne Année !

Bonne année aux ***Sénateurs et aux Députés,*** qui, choisis par notre Département, représentent au milieu de nous la ***Petite Patrie***, tant aimée après la ***GRANDE !***

Bonne année, à notre Société Amicale et à ceux qui l'ont fondée en 1890 !

Bonne année à tous nos Sociétaires, et mille fois merci pour les marques de sympathie dont ils récompensent notre bonne volonté !

Que l'***Ardèche Parisienne*** leur porte les souhaits que nous formons pour eux et pour ceux qui leur sont chers, et qu'elle leur donne aussi l'assurance que nous ferons tous nos efforts pour diriger notre Société au mieux des intérêts de tous !

Puissions-nous voir de nombreux Ardéchois venir se joindre à nous ! La famille est déjà grande mais il y a place encore au foyer pour bien des enfants !

Que chacun, parmi les anciens, répande notre journal autour de lui ! Qu'il fasse un peu de propagande, qu'il invite à nos réunions familiales ceux de nos compatriotes qu'il connaît, et nous verrons la Société s'augmenter d'une foule d'adhérents.

En janvier 1899, nous étions ***deux cents*** ; Nous sommes aujourd'hui ***trois cents !***

Il faut que nous arrivions à doubler ce nombre avant la fin du dix-neuvième siècle !

A l'œuvre donc, Chers et Chères Compatriotes ! Et encore une fois : ***bonne année*** à tous et à toutes !

LE BUREAU.

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 5 janvier 1900, à 8 heures et demie, dans les salons du Grand Café du Globe, 8, Boulevard de Strasbourg.

Ordre du jour :

1° Rapport de la Commission de la Fête.

2° Le Journal : l' « ARDÈCHE PARISIENNE ».

3° Distribution des cartes de Banquet et de Bal.

4° Propositions et questions diverses.

Partie Artistique

Madame et **Monsieur MARTIN de CONDÉ**, mandolinistes, **Monsieur GIRY**, des Concerts du Conservatoire, premier violon de l'Opéra, **Monsieur GONNOT**, du Théâtre Sarah Bernhardt, **Monsieur Casimir DURAND** et **Monsieur BOYER**, membres de la Société, **Monsieur LEGAY**, de la Bodinière, pianiste accompagnateur.

PROGRAMME

M. BOYER	1° Pièce de 10 sous. 2° Conquête facile.
M. et Mme Martin de Condé.	
M. C. DURAND . .	1° Air d'Haydée. 2° Si j'étais Roi.
MM. GIRY et LEGAY .	Fantaisie-Ballet (Bériot).
M. BOYER	1° Le Buste de l'Aïeule. 2° Les Allumettes.
M. et Mme Martin de Condé.	
M. C. DURAND. . .	« Veïci lou joli meis dé Maï ! »
MM. GIRY et LEGAY .	Souvenir d'Haynd (Léonard).

M. GONNOT, *dans son répertoire*

Sauterie jusqu'à Une Heure du Matin

Avec le concours de Mademoiselle VIALA, pianiste, et de M. Henri d'ALBERT violoniste

Ordre des Danses

Polka.	Schottisch.	Valse.
Valse.	Valse	Mazurka.
Mazurka.	Pas de Quatre	Quadrille.
Lanciers.	Polka.	Polka.

STATUTS

De la Société Amicale des Ardéchois

A PARIS

Article Premier

L'Association, formée en 1890, avec l'autorisation du Gouvernement, entre les Ardéchois habitant Paris ou la banlieue, garde son titre de ; **Société Amicale des Ardéchois à Paris.**

Article 2

L'Association a pour but d'établir des relations amicales entre ses membres et de leur faciliter le concours mutuel que se doivent les compatriotes, soit en concentrant les informations et renseignements utiles.

Article 3

Les discussions politiques et religieuses sont formellement interdites dans les réunions de l'Association.

Article 4

Ne peuvent faire partie de l'Association que les habitants de Paris ou banlieue, qui se rattachent à l'Ardèche par la naissance, l'origine, l'alliance ou une résidence prolongée dans le département.

Article 5

L'Association se réunit en Assemblée générale une fois au moins par an.

Article 6

L'association est administrée par un Bureau composé de ; un Président, deux Vice-Présidents un Secrétaire, un Trésorier, élus en Assemblée générale, pour un an, et indéfiniment rééligibles Nul ne peut être élu membre du Bureau, s'il ne fait partie de l'Association et s'il ne jouit de ses droits civils et politiques.

Article 7

Les élections se font au bulletin secret, à la majorité des membres présents. Au second tour, la majorité relative suffit.

Article 8

Le Trésorier n'acquitte aucune dépense si elle n'a été préalablement autorisée par le Bureau.

Article 9

A chaque Assemblée générale, le Trésorier présente son compte, après l'avoir fait vérifier par le Bureau

Article 10

Un règlement particulier fixera le taux de la cotisation, déterminera les conditions d'administration intérieure, et en général toutes les dispositions de détail propres à assurer l'exécution des présents statuts. Ce règlement, voté par l'Assemblée générale, ne pourra être modifié qu'avec son assentiment.

Article 11

Le siège de l'Association est au domicile du Président.

Article 12

En cas de dissolution de l'Association, l'actif social sera attribué au département de l'Ardèche, pour être affecté au service des Archives départementales.

Article 13

Toute modification aux présents statuts devra être proposée par vingt Sociétaires au moins ; ne pourra avoir lieu qu'en Assemblée générale, et ne deviendra définitive qu'avec l'autorisation de l'administration compétente.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

RÉGLEMENT

Article Premier

Toute demande d'admission indiquera les noms prénoms, domicile et profession du candidat, ainsi que son lieu d'attache avec l'Ardèche. — Elle doit être adressée au Président qui la soumet à la première réunion de l'Association.

Article 2

La cotisation est fixée à 0 fr. 50 par mois, payable d'avance. — En outre il est du par chaque sociétaire un droit d'entrée de 0 fr. 50.

Article 3

Tout sociétaire, qui n'a pas acquitté sa cotisation de six mois peut, après deux avertissements l'un du trésorier, l'autre du président, être déclaré démissionnaire par le Président, sur avis conforme du bureau.

Article 4

L'exclusion peut être prononcée, par une Assemblée générale, après enquête d'une commission de trois membres nommés à cet effet dans la plus prochaine réunion contre tout membre de l'Association qui sera jugé indigne d'en faire partie.

Article 5

La cotisation annuelle de six francs peut être rachetée par le versement d'une somme capital.

On devient :

Sociétaire Perpétuel en versant 100 francs.
Sociétaire Fondateur » 300 »
Sociétaire Bienfaiteur » 500 »

Les sommes ainsi versées doivent l'être sur quittance du Bureau et seront placées ainsi que les sommes provenant de dons ou legs. Leur revenu seul pourra avec les cotisations être employé aux dépenses ordinaires.

Article 6

Six commissaires, — deux pour chacun des arrondissements de Largentière, Privas, Tournon sont désignés, par les Sociétaires de chacun de ces arrondissements, lors de l'élection du Bureau pour le seconder dans le service des informations et renseignements. Ils ont voix simplement consultative et ne participent pas à l'administration de l'Association.

Article 7

Les réunions mensuelles ont lieu le 1er vendredi de chaque mois. — En outre les sociétaires sont convoqués en Assemblée générale les 1ers vendredis de Juin et de Décembre

VOTÉ en Assemblée Générale, le 7 Juillet 1892.

La Grande Fête Annuelle

DE LA

Société Amicale des Ardéchois

AURA LIEU

Le Samedi 3 Février 1900

Dans les Salons du Globe, 8, Boulevard de Strasbourg

Banquet à 8 heures. — **Bal** à 10 heures 1/2

En conséquence, nous invitons les membres de la Société à se préparer, dès maintenant, pour cette date.

Nous ferons tous nos efforts afin qu'ils soient contents de nous.

De *magnifiques souvenirs* sont réservés *aux Convives du Banquet*, et d'*Agréables Surprises* seront offertes aux *Dames* qui voudront bien assister à notre Bal.

L'*Orchestre* d'*Albert* répète déjà les danses les plus nouvelles et les plus entraînantes ; *notre camarade Décolland* travaille à la décoration de la salle, *des poètes* rêvent de sonnets aux rimes millionnaires, *Jouve* nous imprime des carnets de bal splendides, d'autres encore... (mais soyons discrets), *MM. les Propriétaires du Grand Café du Globe*, dans leur désir de plaire à tout le monde, mettent *tout leur rez-de chaussée, café et billards*, à la disposition de ceux que la danse ne retiendra pas dans la salle de bal.

Nous pouvons donc compter sur un succès supérieur à celui de l'année dernière, et c'est pleins de confiance que nous allons continuer de travailler avec ardeur à la réussite de notre fête.

La Commission,
ASTIER, BOISSIN, A. DÉCOLLAND, DUPORT, ESTÉOULE, MALOSSANE, OZIL, SALEL.

Première Partie.

(a. *La Fille du Régiment*. . . DONIZETTI.
(b. *Tolède-Boléro* . . . . . MEZZACAPO.
M. et Mme R. Martin de Condé.

Deuxième Partie.

(a. *Romance sans Paroles*. . } R. Martin de Condé.
(b. *Tarentelle Sicilienne* . . }
M. et Mme R. Martin de Condé.

Assemblée Générale

DU 1er DÉCEMBRE 1899

M. Albert Danet, président, ouvre la séance à neuf heures, et donne la parole à M. Largier, secrétaire, pour la lecture *du procès-verbal de la réunion du 3 novembre* qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le président fait part à la Société d'une lettre d'excuses de M. Rebattet, vice-président, qu'une indisposition empêche d'assister à la séance.

Conformément à *l'article 9 des Statuts*, M. le Trésorier présente ses comptes pour le deuxième semestre de 1899, desquels il résulte, après vérification, que

Les recettes ont été de.	1.159 25
Les dépenses.	484 45
D'où, un avoir au 1er déc., de. .	674 80
Consistant en 1 obligation foncière payée. .	390 »»
et en une somme en espèces de.	284 80
Total.	674 80

La Société possède en outre une obligation foncière en dépôt chez M. Danet

Sur l'invitation de M. le président, l'approbation des comptes du Trésorier est votée à l'unanimité.

M. le Secrétaire rend compte de la *cérémonie patriotique de Vernon*, dont on trouvera les détails ci-après, et il lit le discours prononcé devant le monument de nos Mobiles par M. Rebattet, vice-président.

L'assemblée vote ensuite l'impression de l'annuaire pour l'année 1900, aux conditions des années précédentes.

La discussion s'engage ensuite sur la fête annuelle. Il est décidé en principe que les ***cartes de Banquet et de Bal coûteront SEPT FRANCS*** et que les ***cartes de Bal seront de DEUX FRANCS***.

M. le président propose la nomination d'une commission, chargée de l'organisation, avec pleins pouvoirs pour régler tous les détails du Banquet et du Bal.

Sont choisis : MM. ANTOINE ASTIER, BOISSIN, A. DUPORT, ESTÉOULE, DÉCOLLAND, MALOSSANE, OZIL et SALEL.

Monsieur le président communique ensuite les remerciements adressés par les organisateurs du Concours littéraire de *La Petite Patrie* d'Annonay, en réponse à la lettre de notre Trésorier, leur annonçant l'envoi des deux médailles (vermeil et argent) offertes par la Société Amicale des Ardéchois.

Ont obtenu ces récompenses :

M. VAUDIN-BATAILLE, médaille de vermeil, pour ses *Antiquités de la France*. — 2e section : *prose*.

M. FERNAND RICHARD, médaille d'argent, pour ses *Lueurs mourantes*. — 13e section : *poésies fugitives*.

M. Bouniard demande ensuite que la feuille de convocation mensuelle, *toujours trop sommaire*, soit remplacée par *un bulletin ou un journal envoyé gratuitement à tous les Sociétaires*, et il donne les raisons suivantes de sa proposition :

Cette publication qu'il serait possible de rendre intéressante, grâce au concours de tous, deviendrait rapidement très utile.

En effet, tout en donnant les convocations, les comptes-rendus et les procès-verbaux de nos réunions et de nos fêtes, tout en insérant les offres et les demandes d'emploi et de renseignements, elle permettrait à chacun de nous, d'exposer ses idées et de formuler ses propositions pour l'amélioration de notre Société ; elle pourrait contenir des nouvelles de l'Ardèche, et nous apprendre ce qui est arrivé d'heureux ou de triste à nos co-sociétaires, c'est-à-dire à nos amis. Nous trouverions dans notre journal bien des choses ignorées par trop d'Ardéchois sur les hommes célèbres du Vivarais, sur ses sites si pittoresques, sur son histoire si souvent tragique et glorieuse. Enfin, *comme les gens d'esprit ne sont pas l'exception chez nous*, on pourrait y lire des articles gais ou émus, en prose ou en vers, en français ou en..... Ardéchois, mais tous également pleins d'attraits pour les lecteurs.

Le surcroît de dépense serait peu de chose. En effet, l'impression, le pliage et la mise sous bande coûteraient *37 francs pour 1.000 numéros*. Nos convocations actuelles reviennent en moyenne à ***8 francs***. Nous aurions donc ***29 francs*** de plus à débourser

au grand maximum, et *sans tenir compte de la publicité*

Nos recettes nous permettent d'essayer cette publication, qui, faisant mieux connaître notre Société, provoquerait de nombreuses adhésions parmi les milliers d'Ardéchois établis à Paris.

Après quelques réserves de notre président, qui rappelle que toute discussion politique ou religieuse doit être bannie de tous les actes de notre association, la création *d'un journal mensuel publié par la Société et envoyé gratuitement à tous ses membres* est mise aux voix et adoptée.

Sur la proposition de M. Odilon Barrot, député, il est décidé que notre journal aura pour titre !

L'Ardèche Parisienne

Organe de la Société Amicale des Ardéchois à Paris

La séance est levée à dix heures et demie.

Une sauterie commence aussitôt et se continue gaiement jusqu'à minuit.

Les Ardéchois désireux de faire partie de la Société peuvent adresser leurs adhésions au Siège Social,

217, Boulevard Saint-Germain

ou mieux encore venir se faire inscrire, ***le 1er vendredi de chaque mois*** *à la réunion qui se tient au* ***Café du Globe, 8, BOULEVARD DE STRASBOURG.***

Pélerinage à Vernon

La *cérémonie commémorative en l'honneur des Mobiles de l'Ardèche* a été célébrée à Vernon le 26 novembre dernier. Comme toujours la population tout entiere s'était jointe à la Municipalité et aux Officiers de la garnison pour honorer nos héros, et c'est au milieu d'une foule recueillie que nos trente délégués, ayant à leur tête nos deux vice-présidents *MM. Rebattet et le Commandant Clot*, précédés et du drapeau fièrement porté par l'*ancien sous-officier de mobiles Jay*, sont allés déposer sur le monument la couronne offerte par la Société Amicale des Ardéchois.

Des discours vibrant de patriotisme ont été prononcés par *Messieurs Soret*, maire de Vernon, *Isambard*, député de l'Eure et par le *Conseiller Général du Canton*. Tous ont rendu un pieux hommage à nos braves mobiles et ont attesté les liens indissolubles qui unissent les gens de l'Eure et ceux de l'Ardèche.

En l'absence de notre cher Président, retenu loin de Vernon par des exigences impérieuses, Monsieur Rebattet, notre sympathique vice-président a pris ensuite la parole au nom de notre société et s'est exprimé en ces termes :

La Société Amicale des Ardéchois, en me chargeant pour la troisième fois de prendre la parole en son nom, m'a fait un grand honneur.

Que vous dirais-je que vous n'ayez déjà entendu exprimer par des voix plus éloquentes et mieux autorisées que la mienne ? Vous savez Chers habitants de Vernon, combien nous vous savons gré d'unir, dans un même sentiment de reconnaissance patriotique, vos enfants aux mobiles de l'Ardèche qui reposent ici, et qui sont morts, face à l'ennemi, il y a exactement aujourd'hui vingt-neuf ans.

En venant ici de plus en plus nombreux, nous désirons les glorifier, et rendre hommage à leur mâles vertus, remercier à la fois, la Population Vernonnaise, sa distinguée Municipalité et la brillante partie de l'Armée qui m'écoute ; Organisateurs communs, exacts et dévoués de ce pieux pèlerinage à nos morts

Nous venons aussi auprès de ce monument, nous inspirer de leur exemple, nous fortifier dans une religion qui n'a pas d'ennemi ; cette religion, c'est l'amour du drapeau tricolore, sous les plis duquel, forts de notre droit, nous serons invincibles si nous restons unis.

Cette union entre Français existe, nos dissentiments ne sont que superficiels, et nous ne les entretenons que pour satisfaire notre besoin de discussion, d'opposition et de polemique.

Mais si l'étranger foulait une fois encore le sol de notre Chère Patrie, il nous trouverait tous debout, prêts à le défendre, et nous montrerions, comme le fait en ce moment *un vaillant petit peuple qui a toutes nos sympathies :* que le nombre n'est pas nécessaire pour vaincre, lorsque étant unis, on a foi dans sa cause et confiance dans son armée.

Comment n'aurions nous pas confiance, dans cette armée dont nous faisons tous partie à un titre quelconque, et qui est, en même temps que l'armée nationale, la *Nation Armée !*

Efforçons-nous donc, chacun dans notre sphère d'action, de fortifier cette union qui rendra la France invulnérable, lui permettra de travailler en paix au progrès qui doit améliorer chaque jour le sort des déshérités, son épée au fourreau, mais toujours prête à dire à l'ennemi si puissant qu'il soit :

« QUAND ON VOUDRA »

Je termine, Messieurs, en vous conviant à crier avec nous :

VIVE LA FRANCE ! VIVE LA RÉPUBLIQUE !

VIVE L'ARMÉE ! VIVE VERNON !

M. Odilon-Barrot, député de l'Ardèche, dans une magnifique improvisation, a parlé au nom de notre département. Il a rappelé, lui aussi, les souvenirs qui nous attachent aux Vernonnais et les espérances que nous avons tous en France en une justice immanente. Il a surtout insisté sur ce fait, trop souvent perdu de vue : à savoir que *nos mesquines querelles politiques n'empêcheront jamais l'union de tous les Français quand il faudra faire face à l'étranger.*

Nous devons remercier tout particulièrement un jeune artiste d'avenir, *M. Etienne Gonnot, du Théâtre Sarah Bernhart* qui a dit : **L'Ode au Drapeau**, de Billard. L'émotion qu'il a soulevée a été générale et bien des larmes ont coulé pendant qu'il exprimait magnifiquement ce qui était au fond de tous les cœurs.

N'oublions pas non plus les Sociétés Musicales, les Gymnastes et les pompiers qui avaient tenu à apporter comme tous les ans leurs couronnes au monument des Mobiles de l'Ardèche.

La cérémonie s'est terminée aux cris mille fois répétés de : Vive la France ! Vive l'Armée ! Vive la République !

NÉCROLOGIE

Nous avons le vif regret d'apprendre la mort de Monsieur Cotta un de nos plus dévoués sociétaires.

Monsieur Cotta était né à Dornas (Ardèche).

Il était venu ensuite se fixer à Paris où il représentait une maison importante de vins.

Agé de 70 ans, Monsieur Cotta est décédé en province.

En conséquence la *Société Amicale des Ardéchois* ne pourra pas lui rendre les derniers devoirs, mais elle conservera de cet homme de bien un religieux souvenir.

Elle offre à son neveu notre zélé sociétaire, *Monsieur Jouve, et à toute sa famille* l'expression de sa plus douloureuse sympathie.

LOU VIAGE DI REI

(NOUVÈ PROVENÇAU)

Er de la bago

I

Mai fugue pas encaro jour,
S'entendon brusi li tambour,
E lis estrumen de musico
Jouga de marcho manifico.

II

Touti li gent sautent d'où lié,
En camiso, en peù, sens soulié,
Durben si fenestro et si porto,
Tant leù se soun gandi per orto.

III

Sus lou camin veson dabord
Passa tres grand tambour major ;
De cleroun, de tambourinaire,
La chourmo enfin di musicaire.

IV

Piei mounta sus si grand chivau,
Tres esluihaudant generau ;
De Coumandant, de Capitàni,
Vesti dins d'abihage estràni.

V

Aro, assèta sus si camèu,
Passon très rei que soun proun beù,
Au mitant de la troupelado
Di soudaud que fan sis armado.

VI

Gaspard tent dins un cofre fort
Mai de cent milo francs en or,
Dins uno bojo que s'estiro
Bautezar un quintau de miro.

VII

Per estuba dins d'encensié,
Melchior, que vent lou darnié,
Tant leù qu'a vist leva l'estello,
A pres l'encens a canastello.

VIII

Mai, quau saup vounte aqueligent
Porton de tant riche present ?..
A l'Enfant Jesus adourable,
Qu'es na dins un michant estable !

IX

Davans lou pourtau qu'es barra,
An fourma bataioun carra.
Doù tems qu'un adjudant ié pico,
Tourna mai jogon li musico.

X

Reviha per aqueù grand brut,
E per respondre à si salut,
Sant Jousè vent duebri la porto,
Di tres rei rintro la coorto.

XI

Mais tant leù palis soun trebus,
I rais de glori de Jesus.
Jesus, rei di rei, Dieù-Sauvaire,
Ufanous Fieù de Dieù lou Paire !

Loù felibre Jousé de la Filounardo.

Nous offrons gratuitement une annonce dans le journal **L'Ardèche Parisienne** *à tous ceux de nos compatriotes qui ont fait ou qui feront de la publicité dans* **l'Annuaire de la Société Amicale des Ardéchois.**

Nous rappelons que la réimpression de cet annuaire aura lieu dans le courant de Janvier.

Prix des annonces dans l'annuaire qui sera tiré à 500 exemplaires :

La page . . . . . 10 fr.

La demi-page . . . . . 5 fr.

S'adresser au Gérant, 4, Rue Bastien-Lepage.

Demandes d'Emploi

Un ancien instituteur, originaire de Joyeuse, sollicite un emploi de commis aux écritures.
S'adresser au gérant du Journal, 4, rue Bastien-Lepage.

Jeune homme arrivant de l'Ardèche, bonne instruction, excellentes références, cherche situation dans maison de commerce ou administration.
S'adresser à **M. Roux** *fils, 58 rue Saint-Louis-en-L'Ile.*

Comptable, connaissant bien Paris cherche un emploi de placier, ou de commis, dans maison sérieuse.
S'adresser à **M. Martaresche**, *24, rue des Charbonniers.*

Ménage demande place de gardien de chantier ou de concierge. Le mari pourrait faire des écritures.
S'adresser à **M. Roux**, *51 rue Saint-Louis-en-l'Ile.*

REMÈDE INFAILLIBLE

Pommade Meunier

Pour la guérison prompte et radicale des maladies de la peau

Dépôt central : Pharmacie PÉTOILE, 2, Faubourg St-Denis, PARIS

Salon de Coiffure, 12, Faubourg Saint-Denis et 6, rue du Terrier, **Vincennes.**
Domicile, 4, rue de Paris, **Vincennes.**

M. FABRE

48, rue des Petits-Champs

Débit de Tabac. — Cigares de Choix
VINS ET LIQUEURS
De Premières Marques
ELIXIR DU COIRON
PRODUITS DE L'ARDÈCHE
Prix Modérés

Eugène DÉCOLLAND

Chirurgien-Dentiste
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS
Conditions spéciales pour les Sociétaires
40, rue d'Amsterdam
De 9 heures à midi et de 2 heures à 6 heures

DUPONT Octave

Administrateur de la Société des Cycles et Automobiles **LIBÉRATOR**
13, rue Marivaux

Dépôt de Lait de la Vacherie de MEULAN

Maison Emile SALEL

CRÈMERIE
Beurre Œufs et Fromages
Spécialité de crème fouettée
61, RUE DES MATHURINS

Vallet & Sanial Bernard

Ccupeurs d'une des meilleures maisons de Paris
font Vêtements sur Mesure
A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS
Apportent échantillons et vont essayer à domicile
S'dresser : 11, Rue Daval (Près la Bastille)

A L'ANGELUS DE MILLET

VINS, CAFÉ & LIQUEURS
Restaurant

Maison SALGON

21, Faubourg Saint-Martin, 21

PAPETERIE, IMPRIMERIE

Des Beaux-Arts et du Commerce
GÉLATINES ET ÉVENTAILS SUR COMMANDE. — TIMBRES EN CAOUTCHOUC. — CARTES DE VISITE. — COULEURS FINES, HUILES ET AQUARELLES. — FOURNITURES SCOLAIRES ET DE BUREAUX.

E. JOUVE

53, rue du Levant, VINCENNES
VENTE ET LOCATION
de Gravures, Dessins, Aquarelles, Plâtres pour Dessin
Modèles des Beaux-Arts pour l'Examen supérieur
ENCADREMENT, RELIURE, PAPIERS EN TOUS GENRES

Grande Chapellerie des Gobelins

Victor LUCY

FABRICANT
47, Avenue des Gobelins, 47
Modes Dames et Enfants
Splendide Rayon à 3 fr. 60
Location de chapeaux pour cérémonie
Défie toute concurrence sérieuse
GRAND CHOIX D'ARTICLES POUR DEUIL
PARIS

Edouard CHAREYRE

Administrateur d'Immeubles
119, rue de Grenelle. -- Rue de Bourgogne
Lundi, Mercredi, Vendredi jusqu'à midi.
Gérance de Propriété depuis 2 o/o, ou à forfait au gré de MM. les Propriétaires
VENTE, ACHAT, ÉCHANGE DE PROPRIÉTÉS
PRÊTS SUR HYPOTHÈQUES
Ouverture de Crédit pour Construire

M. et Mme René MARTIN DE CONDÉ

Professeurs de Musique
Rue de Rivoli, 64
Piano. -- Mandoline. -- Flûte. -- Solfège
Cours et Leçons. — Musique d'ensemble
Prix Modérés

VINS DES COTES DU RHONE

Antoine ASTIER

53, Avenue de Versailles
Représentant à Paris de la Maison ANDÉOL SALAVERT
Propriétaire du Domaine de VINSAS au Bourg-St-Andéol (Ardèche).
Saint-Andéol Mousseux

Avance d'Argent

Sur Successions, Hypothèques et garanties
Conditions meilleures que partout ailleurs
SE RENSEIGNER

LAURENT & Cie

DÉFENSE DEVANT LES TRIBUNAUX de Commerce, de justice de Paix et des Referés. — Réglement de Successions. — Recouvrements. — Rédaction de tous Actes. — Procès à Forfait. — Divorce. — Solution rapide. — Faillite.
Achat et Vente de Fonds de Commerce
— 71, rue Nollet —

GRAND GYMNASE DE L'EUROPE

88, Rue de Rome
DIRECTEUR
Maurice NICOLAS

Cours, Leçons particulières
De Gymnastique, Escrime, Danses, Maintien, Bicyclettes
Progrès très rapides et Prix Modérés
Voir le Programme de la Maison
88, Rue de Rome, PARIS
Conditions spéciales pour les membres de la Société Amicale des Ardéchois.

VINS EN GROS

Grande Spécialité de
Vins fins du Bordelais

A. CUER

8, Rue du Pont Louis-Philippe, 8
PARIS
Domicile Particulier
6, Rue Andoque
BÉZIERS

ROSTAING & Cie

A l'Entrepôt Général du Quai Saint-Bernard
43 et 45 rue de Graves
PARIS
Vins et Spiritueux en Gros
Maison dans la Charente pour les Cognacs et Fines Champagnes ; en Bourgogne & dans le Bordelais pour les vins.
VINS DE CHAMPAGNE
Produits de 1er Choix
Prix très Modérés
Conditions toutes spéciales aux Ardéchois

Le Gérant : J. CHRISTIN.

Imprimerie G. DE BEAUREGARD et Cie
11, rue des Petits-Carreaux, PARIS.